

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 1^{er} juillet 2011

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°2

ERRATUM

à l'arrêté n° 3659/DEF/DCSSA/RH/PF du 1^{er} avril 2011 portant abrogation de textes.

Du 15 juin 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « affaires juridiques et administratives » ; bureau « conventions, brevets et droit aux soins ».*

ERRATUM à l'arrêté n° 3659/DEF/DCSSA/RH/PF du 1er avril 2011 portant abrogation de textes.

Du 15 juin 2011

NOR D E F E 1 1 5 0 6 4 5 Z

Texte modifié :

Arrêté n° 3659/DEF/DCSSA/RH/PF du 1er avril 2011 (BOC N° 18 du 6 mai 2011, texte 3.).

Référence de publication : BOC N°26 du 1er juillet 2011, texte 2.

L'arrêté n° 3659/DEF/DCSSA/RH/PF du 1er avril 2011 est modifié comme suit :

1. Dans l'entre-deux barres, « textes abrogés ».

Supprimer l'arrêté de deuxième référence.

2. Dans l'article 1^{er}.

Supprimer le troisième alinéa.